

J. Duquange
maire

36.

Le an mil huit cent cinquante trois, le quinze décembre à midi, le conseil municipal de la commune de Combier réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances en vertu de l'autorisation de M^{le} le Préfet de la Charente en date du quatre décembre courant, présent mois, à l'effet de le consulter sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour venir en aide aux indigents valides de cette commune pendant le cours de cet hiver.

Présents, M^{rs} Messier, Mauge pierre, forestier Charles, Basaille jeune, M^{rs} Compion jeune, Chouin pierre, Dubougle jeune, Binoux pierre et Sieur Duquange maire.

M^{le} le Maire a ouvert la séance et a donné lecture des circulaires de M^{le} le Préfet de ce département du 4. 9^{me} dernier et 4. 20^{me} courant.

Le conseil municipal après cette lecture expose, 1^o que la commune n'a aucun fonds disponibles, que ses ressources sont insuffisantes pour couvrir les dépenses ordinaires.

2^o que la commune ne peut contracter un nouvel impôt, attendu qu'elle est déjà imposée à 200 au principal de ses quatre contributions.

pendant cinq ans, savoir, 100 pour l'acquisition du presbytère, 50 pour les réparations du dit presbytère et 50 pour la completion du chemin de moyenne communication n° 34 de Digne à Combar.

5° que Malgré le vif désir que la commune aurait de soulager sa pauvre, elle voit avec regret que c'est lui et impossible d'apurer toutes les charges qui pèsent sur elle depuis long-temps.

En conséquence, le conseil municipal vient supplier M^{le} le Préfet de prendre en considération tous les sacrifices que la commune a fait dans plusieurs circonstances et de vouloir bien ne pas l'oublier dans la répartition qu'il aura à faire tant sur le crédit de 26,000^{fr} voté par le conseil général dans sa dernière session que sur la portion qui sera attribuée au département sur les 4,000,000 de francs donnés par le gouvernement à l'effet d'ouvrir des ateliers de travail dans toutes les communes.

Le conseil municipal émet le vœu que l'atelier qui sera ouvert dans la commune de Combar, soit établi sur la route de moyenne communication n° 34. au dessus du village de chy Bernard, attendu qu'en cet endroit le chemin est impraticable fait à la main de Combar les jours, mais et de l'été.

chevies Breucis 20/10/17

Médaille (Festa) D'usage

S. Pugrange
maire.

Monjoux